

29 octobre 2020

(20-7590)

Page: 1/2

Original: anglais

**THAÏLANDE – MESURES DOUANIÈRES ET FISCALES VISANT LES
CIGARETTES EN PROVENANCE DES PHILIPPINES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA THAÏLANDE

La communication ci-après, datée du 27 octobre 2020, a été reçue de la délégation de la Thaïlande, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

La Thaïlande expose ci-après la teneur de la déclaration qu'elle a faite à la réunion de l'ORD du 26 octobre 2020 au titre du point 7 de l'ordre du jour concernant le différend *Thaïlande – Mesures douanières et fiscales visant les cigarettes en provenance des Philippines* (DS371).

1. Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour exprimer à nouveau la gratitude de la Thaïlande pour votre engagement actif à aider la Thaïlande et les Philippines à trouver un moyen d'aller de l'avant dans ce différend. Les consultations en cours sous votre direction permettent un dialogue constructif entre les parties. La Thaïlande reste déterminée à poursuivre ces consultations.
2. Comme la Thaïlande l'a expliqué dans ses déclarations antérieures aux réunions de l'ORD des 5 mars, 29 juin, 29 juillet, 28 août et 28 septembre, il n'y a pas d'interprétation possible du Mémorandum d'accord ni de l'accord sur la chronologie entre les parties qui permettrait aux Philippines de demander l'autorisation de prendre des mesures de rétorsion à ce stade de la procédure. La demande de mesures de rétorsion des Philippines n'a pas de fondement en droit car elle a été présentée longtemps après l'expiration du délai de 30 jours prévu à l'article 22:6 du Mémorandum d'accord. En effet, il n'est pas contesté que les Philippines n'avaient déposé aucune demande de mesures de rétorsion au 14 juin 2012, date à laquelle le délai de 30 jours est arrivé à expiration dans le présent différend.
3. De plus, la demande de mesures de rétorsion des Philippines est contraire à l'accord sur la chronologie conclu par les deux parties, qui indique que les Philippines doivent d'abord achever les procédures prévues à l'article 21:5 et seulement après, si la non-mise en conformité est déterminée, elles peuvent demander des mesures de rétorsion au titre de l'article 22. La Thaïlande est donc déçue que les Philippines tentent maintenant de désavouer l'accord sur la chronologie que les deux parties ont conclu précisément pour éviter ce type de problèmes de procédure. Elle est également surprise que les Philippines considèrent qu'elle reste liée par l'accord sur la chronologie alors que les Philippines elles-mêmes ne le sont pas.
4. Il est évident que le véritable problème ici n'est pas le Mémorandum d'accord ni l'accord sur la chronologie mais la crise de l'Organe d'appel. Il est impératif de trouver une solution à cette crise.
5. La Thaïlande exhorte tous les Membres de l'OMC à se concentrer sur la résolution de cette crise. Nous avons vu, dans d'autres différends, que les parties continuent à engager des procédures devant l'Organe d'appel malgré la crise actuelle. Cela souligne combien il est important aux yeux des Membres d'avoir un système à deux niveaux pour assurer la qualité et la légitimité du règlement des différends à l'OMC. La Thaïlande attend avec intérêt de poursuivre les efforts multilatéraux pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Organe d'appel en vue de préserver le système de règlement des différends à deux niveaux de l'OMC.

6. Dans l'intervalle, la Thaïlande reste déterminée à participer de bonne foi aux consultations organisées par le Président de l'ORD en vue de trouver un moyen d'aller de l'avant compte tenu des circonstances actuelles. Comme les Membres le comprendront, notre préférence va très clairement à une solution qui ne soit pas simplement un moyen *ad hoc* de classer cette affaire mais qui englobe tous les appels en cours et, dans l'idéal, qui remette sur les rails le système du Mémorandum d'accord, qui a été approuvé au niveau multilatéral.

7. La Thaïlande remercie le Président de l'ORD pour la possibilité qui lui a été offerte de faire une déclaration à la réunion de l'ORD d'aujourd'hui et nous remercions nos collègues des Philippines pour leur engagement constant. La Thaïlande attend avec intérêt les prochaines étapes des consultations facilitées par le Président de l'ORD dans le présent différend.
